

A. DÉBAT GÉNÉRAL: DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a prononcé un discours à la 33e session régulière de l'Assemblée générale, le 26 septembre 1978. Il a d'abord souligné trois questions clefs internationales: les problèmes en Afrique australe, le différend au Moyen-Orient, et les violations des droits de l'homme. M. Jamieson a passé en revue les récents événements en ce qui concerne un règlement internationalement acceptable de la question namibienne. Il a en outre encouragé le gouvernement de l'Afrique du Sud et les leaders namibiens à revenir sur la décision sud-africaine de tenir unilatéralement des élections en Namibie. Il a fait mention des actions du Conseil de sécurité, et exposé la politique du Canada à l'égard de l'Afrique du Sud. M. Jamieson a également discuté de la politique du Canada en ce qui concerne la situation au Zimbabwe (Rhodésie). Voici la déclaration de M. Jamieson sur les problèmes de l'Afrique australe.

Il y a dix-huit mois, mes collègues des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et moi-même concertions nos efforts pour obtenir un règlement international acceptable de la question namibienne. Depuis lors, des progrès considérables ont été réalisés. Des négociations difficiles et l'intervention personnelle de certains ministres des Affaires étrangères à des moments clefs du processus de négociation ont montré ce qu'il est possible d'accomplir lorsque la volonté politique et la détermination de réussir sont appliquées à des problèmes apparemment insolubles. Les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité ont pu préparer un plan modéré, que j'ai eu le privilège de présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée le 25 avril. Je pouvais alors, par la même occasion, annoncer l'acceptation du plan par l'Afrique du Sud. En juillet, la SWAPO acceptait à son tour le plan occidental et nous pouvions dès lors, avec l'entière collaboration des parties et le soutien actif des États africains de première ligne, prendre au Conseil de sécurité les premières mesures en vue de la mise en oeuvre intégrale de nos propositions. C'est donc avec beaucoup d'optimisme et de satisfaction que nous avons suivi les progrès de la Mission spéciale d'enquête dépêchée en Namibie par le Secrétaire général, sous la direction de son représentant spécial, M. Martti Ahtisaari.

Quand, à partir des conclusions de la mission d'enquête, le Secrétaire général a publié son rapport et ses recommandations sur la meilleure manière de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité, nous avons tout lieu de penser que les Nations Unies disposaient enfin d'un instrument capable de mettre fin à trente années de controverse et d'amener la Namibie à l'indépendance dans des conditions acceptables pour la communauté internationale.

C'est pourquoi nous avons été scandalisés et consternés d'apprendre la semaine dernière la décision du gouvernement sud-africain de tenir unilatéralement des élections sur le territoire.

D'ailleurs, ni l'un ni l'autre des motifs invoqués par l'Afrique du Sud à ce propos n'est valable. Je tiens d'abord à déclarer de façon très catégorique que le rapport du Secrétaire général est tout à fait conforme à la proposition originale des Cinq et qu'il constitue une analyse experte des ressources humaines et financières à mettre en oeuvre pour accomplir les tâches auxquelles nos propositions font appel.